

VŒU

Vœu contre le projet de révision de la Constitution sur l'état d'urgence et la déchéance de nationalité

LE CONSEIL,

Présenté par la majorité municipale

ADOPTE le vœu suivant :

Par 35 voix pour et 10 ne prennent pas part au vote

En 2015, la France a été par deux fois touchée par des actes de terrorisme. Une première fois en janvier, ciblés à l'encontre de journalistes de Charlie Hebdo, d'une policière et de l'Hyper Casher, une seconde le 13 novembre par une série d'attaques aveugles et sanglantes en plusieurs endroits de Paris. La condamnation de ces crimes abominables a été unanime.

Immédiatement après les attentats du 13 novembre, la décision prise par le gouvernement d'instaurer un état d'urgence pour garantir la sécurité de tous les citoyens en démantelant les réseaux terroristes, a également été approuvée unanimement.

En revanche, la prolongation de 3 mois décidée par le Parlement a déjà soulevé de nombreuses interrogations. D'autant plus que l'événement mondial de la COP21 en a révélé les limites, avec notamment l'assignation à résidence de 7 militants écologistes durant les négociations. Plusieurs dérives ont été signalées, montrant que cette prolongation a également permis autre chose que la lutte contre le terrorisme. Le Maire d'Ivry s'est d'ailleurs exprimé au sujet d'une perquisition suivie d'une assignation à résidence abusive sur le territoire de la commune.

Fin décembre, le gouvernement a présenté en conseil des ministres un projet de loi constitutionnelle soumise au Congrès le mois prochain. Il souhaite intégrer à la constitution l'état d'urgence et la déchéance de nationalité pour les binationaux nés Français. Ces sujets sont sérieux, graves. Ils touchent aux fondements même de nos principes républicains et nécessitent bien plus de temps, de réflexions, de débats à l'échelle nationale.

Ce projet, conçu dans un contexte où la peur est entretenue, ne peut en aucun cas permettre une décision sereine, pertinente, efficace et juste.

- Considérant que ce projet de loi vise à renforcer la protection de la Nation, comme le rappelle l'exposé des motifs. Or, depuis les années 1980, plus de 20 grandes lois de lutte contre le terrorisme ont été votées. Elles en couvrent tous ses aspects : renseignement, écoute, surveillance, financement, sécurité extérieure et intérieure, contrôle, fouille, intervention policière, perquisition, garde à vue, arrestation, dispositions juridiques, code pénal, modalités de jugement etc. Dans tous ces domaines, dans le cadre de « présomption de terrorisme », nous sommes déjà dans des procédures dérogatoires au droit commun. Or aucun bilan n'a été véritablement établi sur l'efficacité, la pertinence et la durabilité de ces lois superposées les unes aux autres depuis 30 ans.

- Considérant que la déchéance de nationalité est une condamnation pour crime : rien ne peut donc nous faire croire que cette mesure va permettre de renforcer la protection de la Nation. Si elle ne peut pas être efficace, elle est en revanche hautement symbolique et dans un sens très dangereux. Au prétexte de « *mettre sur un pied d'égalité* » les binationaux par naissance ou par acquisition, il s'agit en réalité d'accentuer une inégalité déjà existante qui consiste à distinguer des catégories de citoyen. Nous rappelons que la Nation est une et indivisible, que les hommes naissent libres et égaux en droit : il s'agit d'une remise en cause inédite du droit du sol, qui plus est la reprise d'une proposition politique du Front national depuis longtemps inscrit dans ses programmes.
- Considérant que notre République s'appuie sur des valeurs de liberté, d'égalité et de fraternité, que la démocratie et l'état de droit en fondent ses principes. Inscrire l'état d'urgence dans la constitution serait allé plus loin encore dans la renonciation aux droits, la suprématie de la police sur la justice, dans une fuite en avant sécuritaire qui n'a pas donné de garanties depuis 30 ans, ni depuis 2 mois si ce n'est des dérives inquiétantes. Sacrifier à ces valeurs et principes, amputer la démocratie, ce sont de mauvaises réponses aux actes terroristes.
- Considérant que l'état d'urgence et le climat de guerre intérieure, alimentés par le gouvernement et les médias, contribuent au renforcement des amalgames, des discriminations. Cela ne permet pas l'analyse des causes qui ont menées à ces attentats, une analyse pourtant nécessaire pour comprendre et agir efficacement.
- Considérant que nous sommes dans une crise écologique, sociale et politique inquiétante avec un taux de pauvreté et un chômage exponentiels, des inégalités qui n'ont jamais été aussi fortes. Il est urgent de déclarer l'état d'urgence écologique et sociale pour éradiquer ce terreau de misères, de pauvreté et de rejet qui produit l'exclusion d'une partie de notre population du corps républicain.
- Considérant qu'un collectif d'une centaine d'organisations, « Nous ne cèderons pas », a lancé un appel unitaire dès le 17 décembre à sortir de l'état d'urgence qui reprend les grandes lignes de l'argumentaire ici développé.

Le Conseil Municipal d'Ivry-sur-Seine :

- Demande au gouvernement de renoncer au projet de loi constitutionnelle visant à inscrire l'état d'urgence et la déchéance de nationalité pour les binationaux nés Français dans la Constitution ;
- Demande aux parlementaires de ne pas prolonger l'état d'urgence ;
- Demande la mise en place d'une commission parlementaire d'évaluation des lois anti-terroristes existantes ;
- S'associe aux démarches du collectif « *Nous ne cèderons pas* » dans la défense des principes démocratiques qui doivent, en cette période, être plus que jamais réaffirmés.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 27 JANVIER 2016

RECU EN PREFECTURE

LE 27 JANVIER 2016

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 22 JANVIER 2016